



Déclaration liminaire - CTSD du 28 janvier 2021

Reporté au 05/02/2021

Intervention de Joëlle Salarnier pour l'UNSA Éducation

Mme l'Inspectrice d'Académie,

M Le secrétaire Général,

Mesdames les Inspectrices et Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Alors que le 1^{er} degré perd plus de 73 000 élèves et que se poursuit le déclin démographique, l'annonce d'une dotation positive de 2 489 emplois est une bonne nouvelle. Mais à y regarder de plus près, malgré ces postes supplémentaires, l'équilibre sera complexe à trouver car trop de besoins sont mis en concurrence les uns avec les autres.

Nous nous retrouvons ce jour pour la répartition des moyens dans le département.

Dans le Cantal, pour le 1^{er} degré, la suppression de 3 postes serait un moindre mal, mais ce n'est pas ce qu'attendent les collègues sur le terrain. La carte scolaire ne permettra pas nécessairement l'amélioration des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements hors REP (GS - CP-CE1) et une limitation raisonnable d'effectifs. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017, empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes :

- présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants,
- remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école.
- Sur ce point, nous rappelons qu'à la rentrée 2021, le régime des décharges doit être amélioré. Tous les moyens nécessaires doivent donc être consacrés,

d'une part à la consolidation des décharges précédemment prévues pour les écoles de 1 à 3 classes et d'autre part aux augmentations des régimes de décharges actuels. C'est le sens des engagements pris par le ministre, l'Unsa-Education sera vigilante à ce que ce soit bien le cas et est également disponible pour travailler à l'organisation concrète de ces décharges dans le département.

Par ailleurs d'autres champs, depuis trop longtemps mis en tension, voire parfois délaissés et dégradés, devront également trouver des réponses.

C'est notamment le cas des brigades de remplacement. Cette année dans le Cantal, 4 « enseignants » vacataires ont été recrutés. Le SE-Unsa revendique, pour la suite, une politique ambitieuse de recrutement pour les concours 2021 et 2022 afin de consolider durablement l'École et de donner des perspectives à ces nouveaux collègues.

Il arrive que directeurs -trices déchargé-e-s et membres du Rased pallient les pénuries de personnels dédiés au remplacement. Dans tous les cas, il n'est pas dans leurs missions, déjà chargées, de remplacer des enseignant-e-s absent-e-s.

Le manque de remplaçants est de la responsabilité de l'institution, du ministère, qui dote insuffisamment en postes.

Concernant les RASED, il est temps non seulement que la tendance s'inverse mais que l'on reconnaisse, notamment au niveau national, la nécessité d'un travail en réseau permettant le maintien de regards croisés sur les élèves en difficulté afin d'obtenir des réponses les mieux adaptés aux besoins des élèves. En effet, le RASED

joue un rôle très important dans le traitement de la grande difficulté, qui plus est dans cette période de pandémie, où la rupture scolaire a précisément touché avant tout, les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages.

Il faut dire que les réseaux ont été fragilisés durant ces dernières années après la suppression et la non-formation des postes de maître G (Aide spécialisée à dominante relationnelle et rééducative). Pour rappel, il n'y en a pas dans le Nord Cantal.

Nous manquons aussi de postes de Psychologue scolaire car ce personnel est sollicité de toute part et couvre un secteur géographique trop étendu.

Le gouvernement ne reconnaît pas à sa juste valeur le travail de ces agents.

En ce qui concerne l'école inclusive, y aurait-il trop d'Ulis collège dans le Cantal ? Cela ne concernerait-il que le secteur public ? Comment se portent les Ulis dans les collèges privés ? La répartition des postes dans le privé sous contrat n'est pas débattue en CTSD ? Mais qui finance ?

En général, Il est grand temps que soient évalués le coût global et le service rendu aux écoles et établissements d'enseignement privés par la politique de financement public.

Unsa Education et le SE-Unsa souhaitent une Fonction Publique d'État renforcée et revalorisée au service de l'éducation, seule garante du principe d'égalité de l'enseignement avec des services publics de qualité, se déployant sur l'ensemble du territoire. Or, le recours de plus en plus fréquent à des emplois de contractuels--elles- risque de l'affaiblir.

Tout cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes. Nous le réaffirmons, il est possible d'améliorer le fonctionnement des écoles mais la précarisation, tout comme la décentralisation, des personnels ne sont pas des voies qui le permettent.

Mme l'Inspectrice d'Académie,

M Le secrétaire Général,

Mesdames les Inspectrices et Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,

je vous remercie de votre attention.